



FONDS TRANSMISSION & FRATERNITÉ

Fonds de dotation déclaré à la préfecture de Paris sous le n°292 le 25 octobre 2011  
et publié au Journal officiel du 19 novembre 2011

Siège social : 19 cité Voltaire – 75011 PARIS N° SIRET : 752 109 769 00022

*contact@transmissionfraternite.org*

Site internet : <http://www.transmissionfraternite.org/>

## RAPPORT ANNUEL 2025

### Introduction

L'association Petits Frères des Pauvres reçoit ponctuellement des libéralités dont elle refuse d'utiliser le bénéfice à son profit, pour des raisons éthiques tenant au lien qui l'unit au donateur ou testateur.

Afin de ne pas se mettre dans un rapport mercantile ou de dépendance avec la personne accompagnée, de ne pas dénaturer la relation d'amitié avec elle, ni prêter le flanc à la critique qui pourrait laisser supposer, par exemple, que l'association s'occupe des personnes âgées pour leur argent, les Petits Frères des Pauvres ont été amenés, conformément à leurs principes déontologiques, à refuser par le passé un certain nombre de libéralités.

Cependant, dans le respect de la mémoire et des intentions des testateurs, l'association a souhaité que ces fonds puissent être utilisés par d'autres organismes partageant ses valeurs et agissant dans le prolongement de sa propre mission.

C'est pourquoi l'association Petits Frères des Pauvres a décidé, par délibération de son conseil d'administration du 10 avril 2010 (puis du 28 mai 2011 sur les modalités), de créer un Fonds de dotation indépendant destiné à recueillir les biens matériels que l'association ne souhaitait pas accepter pour elle-même.

Le Fonds Transmission et Fraternité a ainsi été déclaré à la préfecture de Paris sous le n°292 le 25 octobre 2011 et publié au Journal Officiel du 19 novembre 2011.

En 2025, ce rapport marque donc la quatorzième année d'activité du Fonds.

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>ACTIVITES 2025 .....</b>	<b>3</b>
<b>ACTIVITÉS LIÉES À LA DISTRIBUTION DE FONDS.....</b>	<b>3</b>
<b>UNE IMAGE DES ASSOCIATIONS SOUTENUES .....</b>	<b>14</b>
<b>RESSOURCES .....</b>	<b>21</b>
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE .....</b>	<b>22</b>
<b>COMMUNICATION .....</b>	<b>23</b>
<b>ORGANISATION.....</b>	<b>24</b>
<b>FONCTIONNEMENT EXTERNE.....</b>	<b>25</b>
<b>GOUVERNANCE .....</b>	<b>26</b>
<b>ELÉMENTS FINANCIERS 2025.....</b>	<b>27</b>
<b>INSTANCES DU FONDS TRANSMISSION ET FRATERNITE .....</b>	<b>30</b>

## ACTIVITES 2025

Le Conseil d'administration du Fonds s'est réuni quatre fois en 2025 :

- 11 février,
- 13 mai,
- 10 septembre,
- 16 décembre.

## ACTIVITÉS LIÉES À LA DISTRIBUTION DE FONDS

Au cours de l'année 2025, 43 nouveaux dossiers ont été enregistrés sur notre site internet <http://www.transmissionfraternite.org/>.

**Ce sont donc 43 dossiers (59 en 2024 et 78 en 2023) que nous décomptons pour l'exercice, avec des destinées diverses.**

***La baisse sensible du nombre de dossiers reçus en 2025 par rapport à 2024 est expliquée dans le chapitre « Administration générale ».***

**36 dossiers (51 dossiers en 2024 et 52 dossiers en 2023) ont été examinés par le Conseil d'administration du Fonds Transmission et Fraternité, et ont donné lieu à :**

- **34 engagements pour un total de 554 800 €,**
- 1 refus,
- 1 ajournement pour compléments d'information.

*(En 2024, 51 dossiers pour un total de 989 520 €*

*En 2023, 37 engagements pour un total de 695 500 €)*

On trouvera le détail de ces projets dans les tableaux et pages qui suivent.

<b>Au 31/12/2025</b>	<b>Nombre de dossiers non vus en CA</b>	<b>Nombre de dossiers traités en CA</b>
Retenus	-	<b>34</b>
Refusés avant le Conseil ou pendant le Conseil.	<b>7</b>	<b>1</b>
Annulés/Désistements	<b>0</b>	<b>0</b>
À traiter en 2026	-	<b>1 (ajournement)</b>
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>36</b>

## **La vie d'une demande d'aide financière**

Tous les dossiers ont été soumis via le site Internet dont dispose le Fonds.

Les associations doivent se présenter, exposer leur projet et les motifs de la demande d'aide financière, appelée « fiche de synthèse », et fournir un ensemble de pièces administratives (déclaration au J.O., statuts, rapport et compte antérieurs, prévisionnel, etc.).

Pour tout projet introduit, il est exigé une attestation d'éligibilité au mécénat, témoignant du fait que l'association répond ainsi aux critères d'éligibilité aux dons ouvrant droit à une réduction d'impôts, au sens des articles 200-1, g 2° et 238 bis-1, g 2° du Code Général des Impôts.

Les associations demandeuses ont toutes été contactées (la plupart par téléphone, quelques-unes lors d'une rencontre ou d'une visite dans leurs locaux) pour discuter de leurs activités et projets. Cet échange se déroule entre un instructeur du Fonds, et, pour l'association, un membre du Conseil d'administration et/ou le responsable du projet. Les instructeurs du Fonds produisent un rapport d'instruction écrit sur les projets qu'ils ont étudiés pour une présentation en Conseil.

Une fois la décision prise par le Conseil, celle-ci est formalisée par un courrier accompagné pour les accords, d'une convention précisant toutes les conditions particulières (montants, tranches, conditions, etc.) relatives à l'aide apportée et les engagements des deux parties. Aucun versement n'a été effectué sans que cette convention ne soit signée.

Les tableaux présentés ci-après récapitulent les décisions favorables prises en Conseil en 2025. Les montants indiqués ne sont pas obligatoirement versés au 31/12/2025.

En effet, l'aide financière peut être morcelée en plusieurs tranches de versement, sur l'exercice courant ou le(s) suivant(s). Les versements sont alors effectués sous conditions ou production de documents complémentaires (factures, comptes, rapport d'activité, procès-verbal d'assemblée générale, note d'étape du projet, etc.), ce qui permet de suivre l'évolution du projet dans le temps.

En termes de communication et d'information, chaque dossier retenu a fait l'objet d'un court article sur notre site, exposant les activités de l'association, son projet, le montant de l'aide allouée et un lien vers son propre site web si la structure en dispose. Ces informations sont accessibles à tous par l'onglet « Associations soutenues », <http://www.transmissionfraternite.org/les-associations-soutenues.html>

Enfin, nous demandons, dans un délai raisonnable après le dernier paiement (et en fonction du calendrier qui nous a été soumis pour le projet soutenu), que l'association nous adresse un compte rendu d'utilisation des fonds.

A cette fin, nous lui adressons une trame, identique pour toutes les associations soutenues, que nous personnalisons uniquement en rappelant les objectifs initiaux affichés par l'association, et que l'association doit remplir en ligne.

Les instructeurs de ces dossiers ou tout membre intéressé est informé dans notre extranet de l'arrivée de ce compte-rendu ; il peut en prendre connaissance à sa convenance, toujours dans l'extranet.

Associations ayant bénéficié d'une aide financière en 2025				
N° projet	Association	Ville	Date du CA	Montant accordé
2024/048	Village Solidaire 5Ponts	Nantes	11-févr-25	15 000,00 €
2024/058	Bipolarité France	Brive-la-Gaillarde	11-févr-25	25 000,00 €
2025/001	Résonansemble	Lyon	13-mai-25	10 000,00 €
2025/002	Cie Les Coulisses à Ressorts	Grenoble	13-mai-25	20 000,00 €
2025/003	Voisins & Soins	Boulogne-Billancourt	13-mai-25	15 000,00 €
2025/004	AlterSoin pour Tous 44	Nantes	13-mai-25	15 000,00 €
2025/006	Manou Partages	Nantes	13-mai-25	24 000,00 €
2025/007	55 et Plus	Châteauroux	13-mai-25	4 500,00 €
2025/013	Bricoleurs Solidaires	Montoisson	13-mai-25	7 500,00 €
2025/015	Le Danube Palace	Paris	13-mai-25	10 000,00 €
2025/008	Vivre aux Eclats	Lyon	30-sept-25	15 000,00 €
2025/012	Clown en cHoeur	Lion-sur-Mer	30-sept-25	7 300,00 €
2025/014	Clowns Sans Frontières	Paris	30-sept-25	6 500,00 €
2025/023	Atelier Populaire d'Urbanisme de Fives Hellemmes Saint Maurice Pellevoisin	Lille	30-sept-25	20 000,00 €
2025/025	Se Canto	Meylan	30-sept-25	20 000,00 €
2025/026	Aux Captifs, la libération	Paris	30-sept-25	20 000,00 €
2025/027	Komedia	Saint-Jean-Pied-de-Port	30-sept-25	6 000,00 €
2025/028	Le Pari Solidaire Lyon	Villeurbanne	30-sept-25	10 000,00 €
2025/029	Alliance maladies rares	Paris	30-sept-25	15 000,00 €
2025/030	Association pour l'Amitié	Paris	30-sept-25	55 000,00 €
2025/032	Association Caractères	Méré	30-sept-25	5 000,00 €
2025/033	123 Soleil, des artistes à l'hôpital	Crest	30-sept-25	15 000,00 €

<b>Associations ayant bénéficié d'une aide financière en 2025</b>				
<b>N° projet</b>	<b>Association</b>	<b>Ville</b>	<b>Date du CA</b>	<b>Montant accordé</b>
2025/034	Association Maintenir l'Autonomie en Résidence Inclusive pour Nos Aînés	Vertou	16-déc-25	15 000,00 €
2025/036	Art pour l'hôpital	Montboucher sur Jabron	16-déc-25	8 000,00 €
2025/037	Être-là Grand Paris	Paris	16-déc-25	10 000,00 €
2025/038	Bulles Solidaires	Rennes	16-déc-25	20 000,00 €
2025/039	A Vélo sans âge	Voisins-Le-Bretonneux	16-déc-25	29 000,00 €
2025/040	Le Grain du Son	Clermont-Ferrand	16-déc-25	15 000,00 €
2025/041	Pontem	Lyon	16-déc-25	10 000,00 €
2025/042	Micros Rebelles	Lens	16-déc-25	20 000,00 €
2025/043	Le Récho	Nogent-sur-Marne	16-déc-25	30 000,00 €
2025/044	Tressage	Château-Thébaud	16-déc-25	25 000,00 €
2025/045	Office des Retraités Briochins	Saint-Brieuc	16-déc-25	25 000,00 €
2025/049	Collectif Appel d'Air	Tours	16-déc-25	7 000,00 €

**Pour ces 34 aides financières** (*48 en 2024 et 37 en 2023*), **d'un montant total de 554 800 €** (*989 520 € en 2024 et 695 500 € en 2023*),

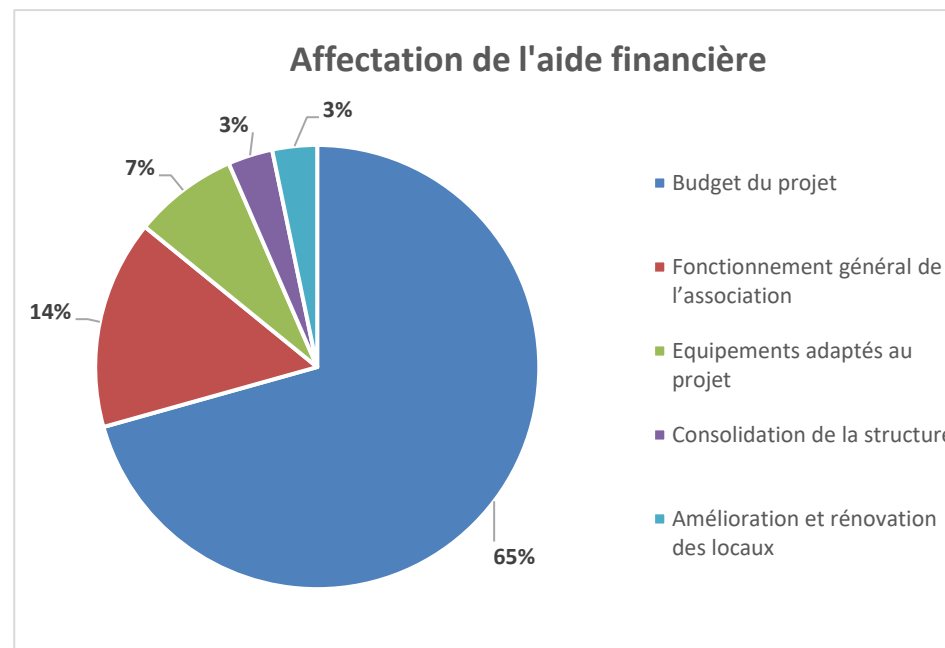
**La moyenne s'élève 16 318 €** (*20 615 en 2024 et 19 000 en 2023*),

**La médiane** (autant de projets au-dessus qu'en dessous de ce montant) **se situe à 15 000 €** (*comme en 2024 et 2023*).

- **28 associations sur 34 ont reçu une aide correspondant à leur demande.**
- 2 associations ont obtenu plus que le montant initial demandé, pour des raisons diverses : soit le Conseil d'administration a décidé de soutenir les projets sur une plus longue période compte tenu de leur intérêt ou pour une action plus importante, soit l'aide a été arrondie au montant supérieur.
- 4 autres ont obtenu moins que la somme souhaitée : il s'agissait soit d'une seconde demande, soit d'une demande estimée trop élevée.

**CARACTERISTIQUES DES SOUTIENS APPORTES**

Affectation aide financière	Montant total des aides	En % du montant des aides	Nombre de projets	Moyenne
Budget du projet	363 300	65 %	25	14 532
Fonctionnement général de l'association	79 500	14 %	5	15 900
Equipements adaptés au projet	37 000	7 %	2	18 500
Consolidation de la structure	20 000	3 %	1	20 000
Amélioration et rénovation des locaux	55 000	3 %	1	55 000
	<b>554 800</b>	100%	<b>34</b>	<b>16 317</b>



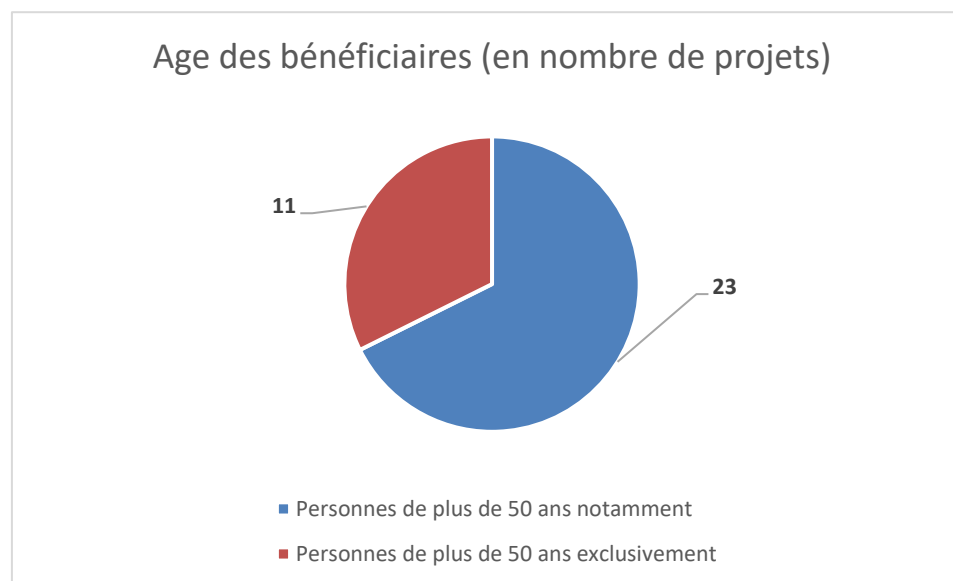
On note que les associations nous sollicitent pour la grande majorité des aides (72 %<sup>1</sup> du montant des aides accordées) pour des projets précis (25 demandes en fonctionnement du projet, 2 demandes en équipements liés au projet).

<sup>1</sup> : Les pourcentages ne sont donnés que pour permettre une meilleure visualisation des masses.

### Les bénéficiaires sont notamment ou exclusivement des personnes âgées.

En 2025, le Fonds s'est donné des orientations encore plus strictes concernant l'âge des personnes directement concernées par les projets (voir chapitre « Administration ») : aider financièrement des actions concrètes qui s'adressent pour tout ou partie aux personnes âgées isolées, ou en situation de précarité, ou handicapées, ou malades ou en fin de vie.

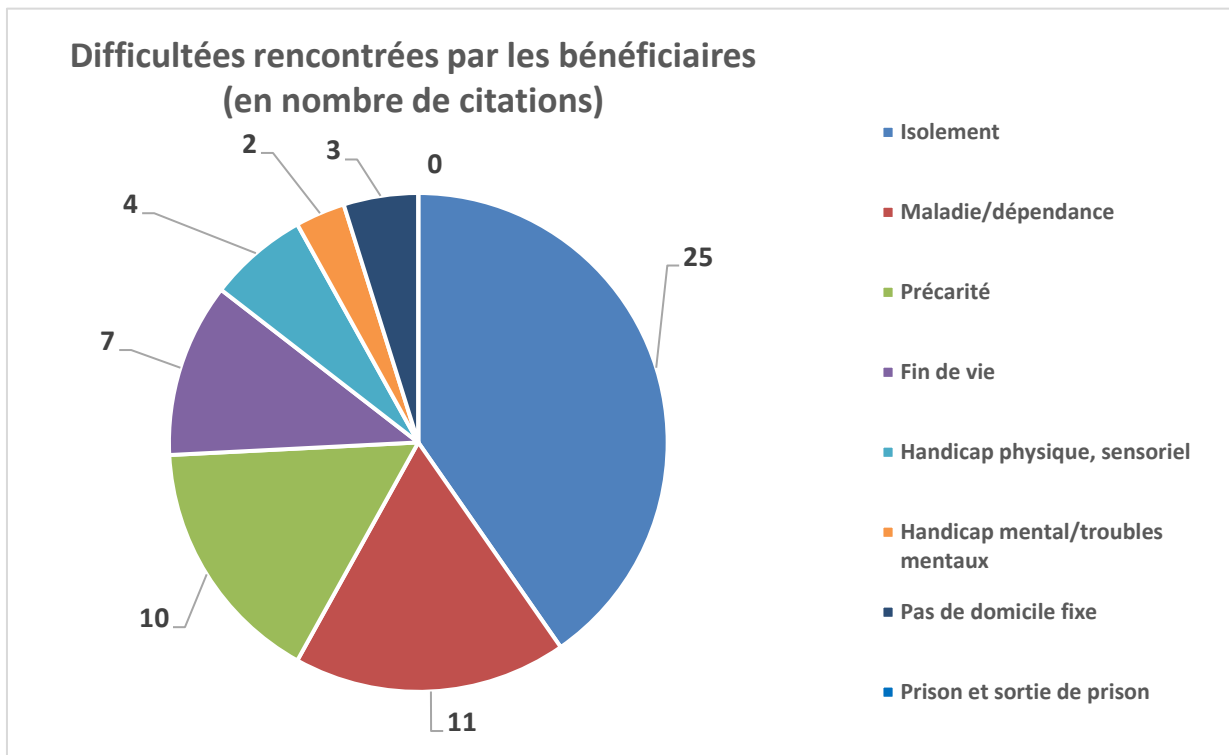
Age des bénéficiaires	Nombre de projets concernés
Personnes de plus de 50 ans notamment	<b>23</b>
Personnes de plus de 50 ans exclusivement	<b>11</b>
Total	<b>34</b>



La catégorie « Personnes de plus de 50 ans notamment » inclue généralement selon les projets, les familles des personnes âgées, le personnel soignant, les habitants d'un quartier... Parfois, il peut être question de projets intergénérationnels.

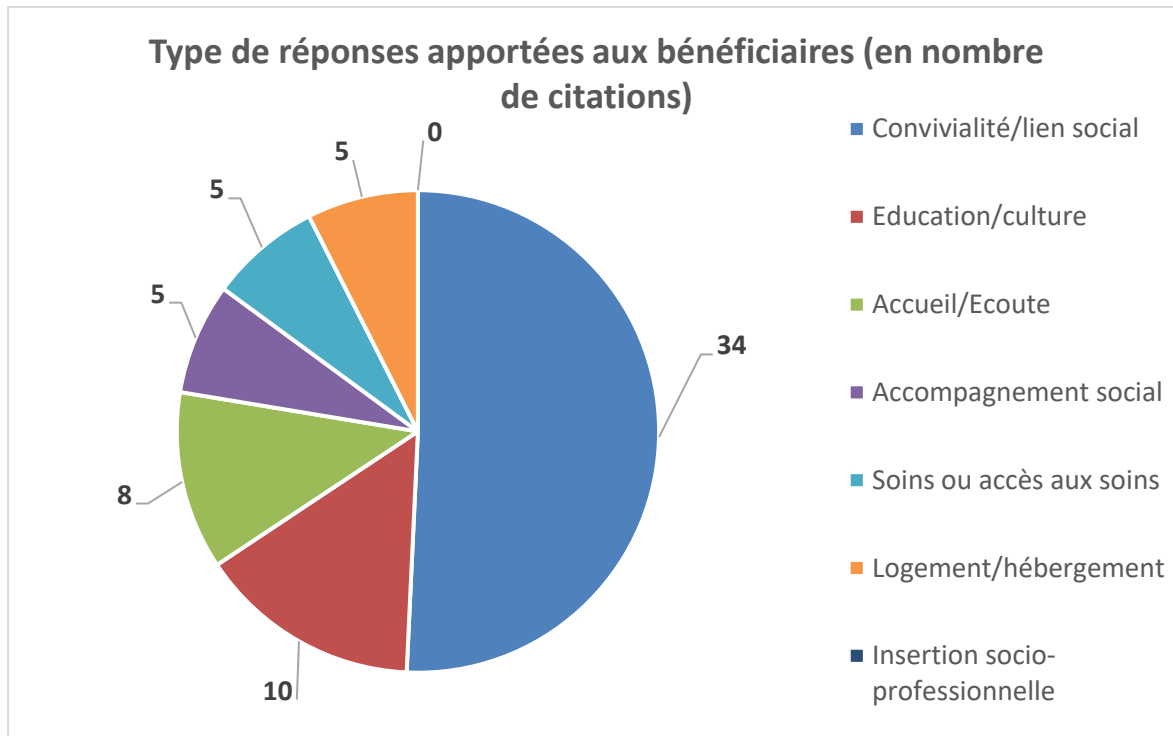
En ce qui concerne **les difficultés rencontrées par les bénéficiaires**, nous avons choisi de prendre en compte la totalité des difficultés rencontrées telles qu'elles étaient exprimées dans les dossiers. Certains projets étant donc qualifiés par plusieurs termes, le nombre indiqué est supérieur au nombre de dossiers retenus. A noter que l'ordre des cinq premières difficultés est le même qu'en 2024.

Difficultés rencontrées par les bénéficiaires	Nombre de citations
Isolement	25
Maladie/dépendance	11
Précarité	10
Fin de vie	7
Handicap physique, sensoriel	4
Pas de domicile fixe	3
Handicap mental/troubles mentaux	2
Prison et sortie de prison	0



De même en ce qui concerne **le type de réponses apportées par les associations aux bénéficiaires**, nous avons pris en compte la totalité des réponses apportées. Ce nombre est supérieur au nombre de dossiers retenus : il est bien rare que les associations ne proposent qu'une seule réponse. Là encore, l'ordre de grandeur des réponses apportées est le même que l'an dernier.

Type de réponses apportées	Nombre de projets concernés
Convivialité/lién social	39
Education/culture	17
Accueil/Ecoute	11
Accompagnement social	10
Soins ou accès aux soins	7
Logement/hébergement	4
Insertion socio-professionnelle	3



## UTILISATION DES RESERVES DÉDIÉES

Certains des dons qui nous sont consentis sont assortis d'une charge, nous imposant d'affecter les fonds remis à telle région ou à telle zone géographique.

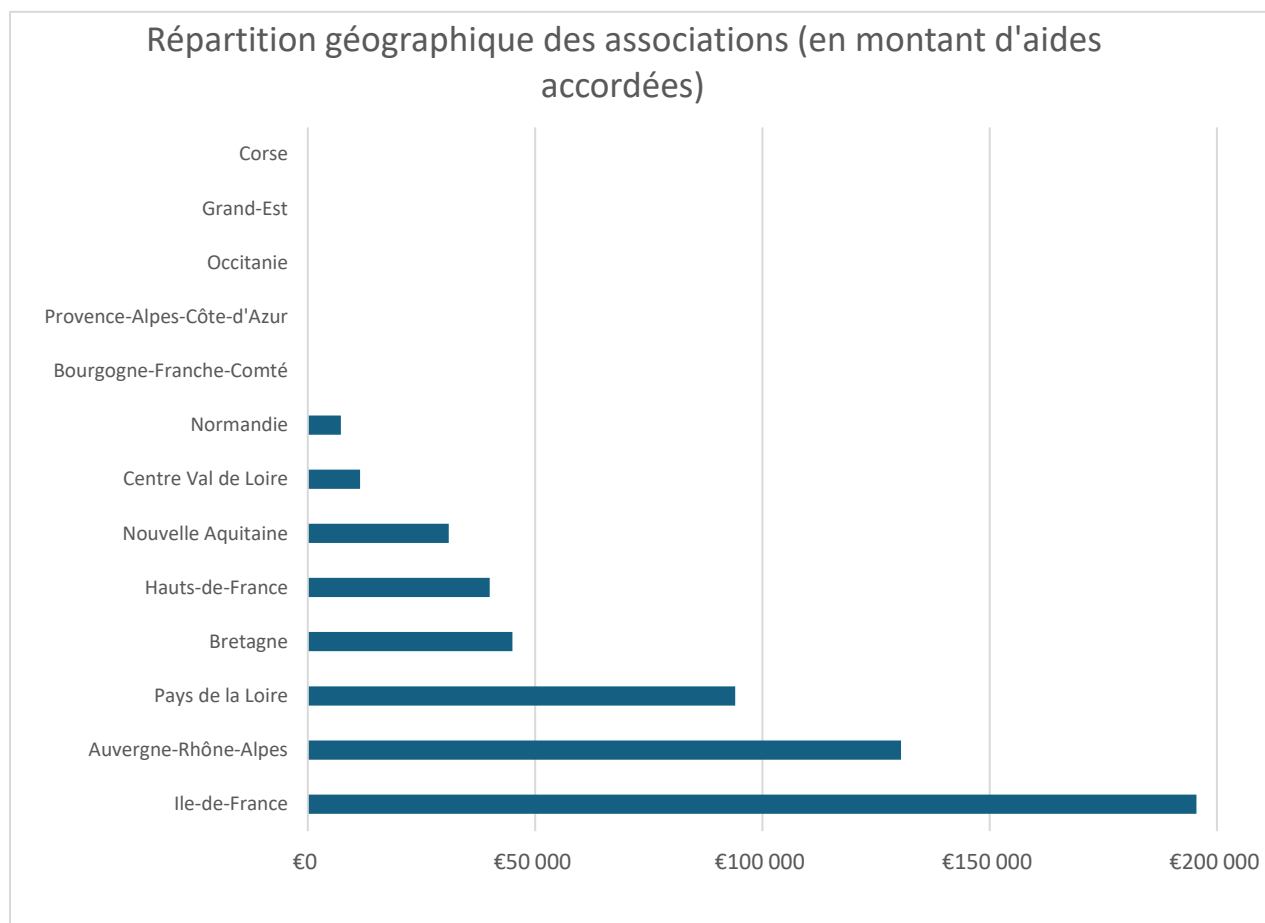
D'année en année, nous avons ainsi reçu des fonds concernant les régions ou zones suivantes :

- Le Chesnay et sa région (Yvelines)
- Hauts de France
- Région Ouest
- Rennes (Secteur de)
- Saint Germain en Laye
- Strasbourg et région Est
- Tours et sa région
- Saint-Brieuc et Côtes d'Armor
- Auvergne – Rhône-Alpes

<b>2025</b>	<b>Régions avec réserves dédiées</b>	<b>Régions sans réserve dédiée</b>	<b>Total</b>
Nombre d'associations soutenues	3	31	34
Total engagé	49 000 €	505 800 €	554 800 €

Aucune réserve dédiée n'a été ouverte en 2025 (pas plus qu'en 2024).

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ASSOCIATIONS	Total des aides accordées
Ile-de-France	<b>195 500 €</b>
Auvergne-Rhône-Alpes	<b>130 500 €</b>
Pays de la Loire	<b>94 000 €</b>
Bretagne	<b>45 000 €</b>
Hauts-de-France	<b>40 000 €</b>
Nouvelle Aquitaine	<b>31 000 €</b>
Centre Val de Loire	<b>11 500 €</b>
Normandie	<b>7 300 €</b>
Bourgogne-Franche-Comté	<b>0 €</b>
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	<b>0 €</b>
Occitanie	<b>0 €</b>
Grand-Est	<b>0 €</b>
Corse	<b>0 €</b>
<b>Ensemble</b>	<b>554 800 €</b>



En montants, comme en nombre d'aides financières accordées, l'Ile-de-France est, comme l'année dernière et les années précédentes, la région la plus représentée. Vient derrière la région Auvergne – Rhône-Alpes. Ces deux régions représentent presque 60% du total des aides financières accordées.

## UNE IMAGE DES ASSOCIATIONS SOUTENUES

**Les 34 associations soutenues sont, en grande majorité, des associations de taille modeste.**

**En ce qui concerne les salariés :**

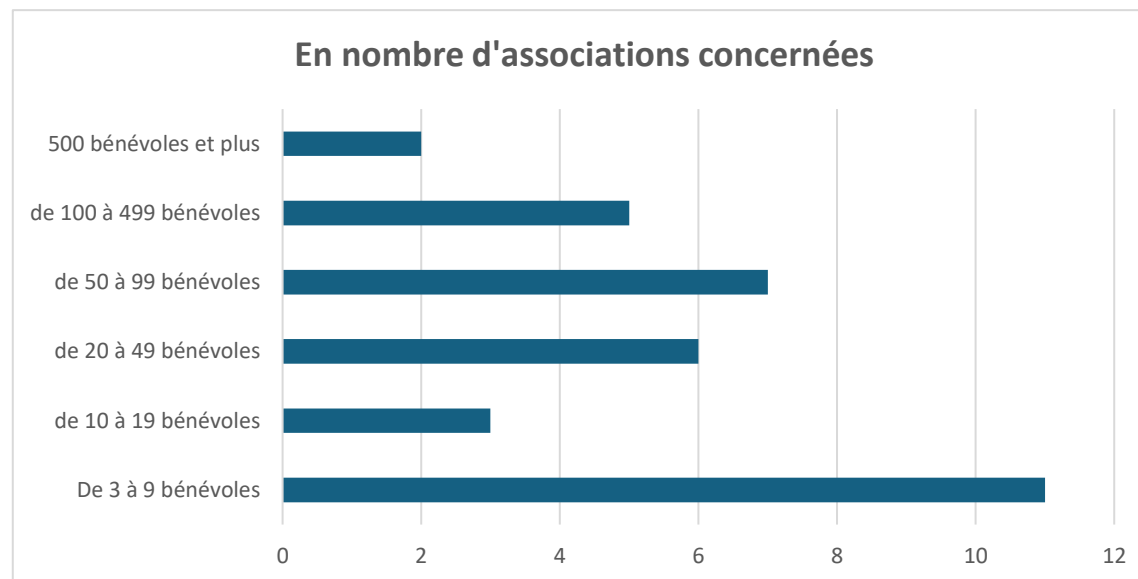
- 5 associations n'ont pas de salarié,
- 19 associations ont moins de 5 salariés,
- 2 associations ont entre 5 et 9 salariés,
- 6 associations ont entre 10 et 19 salariés
- 1 association a entre 20 et 49 salariés
- 1 association a entre 50 et 99 salariés,
- Aucune association ne compte 100 salariés et plus.

Les 34 associations soutenues correspondent à un total de 245 salariés, soit 166 équivalents temps plein. La différence importante entre le nombre de salariés personnes physiques et le nombre d'équivalents temps plein s'explique par le fait que beaucoup d'association font appel à des intermittents du spectacle, c'est-à-dire à des personnes qui ne travaillent pas à temps plein.

Notons que 7 associations sur 10 ont soit 0 salariés, soit 4 salariés au maximum, ce qui confirme bien la modestie de leur taille. La tendance s'accroît en 2025 par rapport à 2024. Ce critère de taille modeste des associations a été réaffirmé par le Conseil d'administration du Fonds dans ses orientations 2025 (voir chapitre « Administration »).

Toutes les associations du panel ont recours à l'appui de bénévoles. Ce qui est en conformité avec nos critères : nous soutenons des associations qui mobilisent le bénévolat.

- 11 associations nous indiquent avoir de 3<sup>(1)</sup> à 9 bénévoles,
- 3 associations en mentionnent de 10 à 19,
- 6 associations de 20 à 49,
- 7 associations de 50 à 99,
- 5 associations mentionnent de 100 à 499 bénévoles,
- 2 associations indiquent 500 bénévoles et plus.



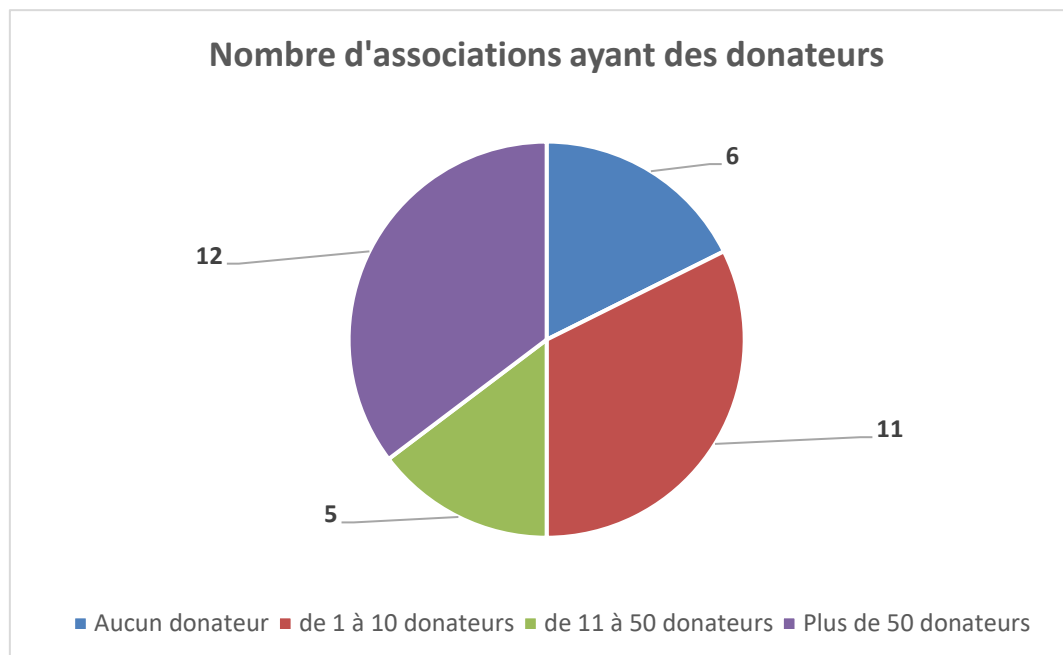
En moyenne, une association mobilise 118 bénévoles.

(1) : A noter que nous encourageons vivement dans le courrier d'accompagnement de la décision financière, la mobilisation du bénévolat si l'association souhaitait nous présenter un autre dossier ultérieurement.

**La recherche de dons auprès des particuliers est, au fil des années, une pratique qui se développe parmi les associations.**

Si les associations soutenues ont toutes recours à la recherche de fonds auprès des pouvoirs publics ou auprès de mécènes privés (fondations, fonds de dotation, fondations d'entreprise, etc.), la recherche auprès des particuliers devient également une pratique qui se développe : la moitié des associations sont au-delà de 10 donateurs et près du tiers ont plus de 50 donateurs.

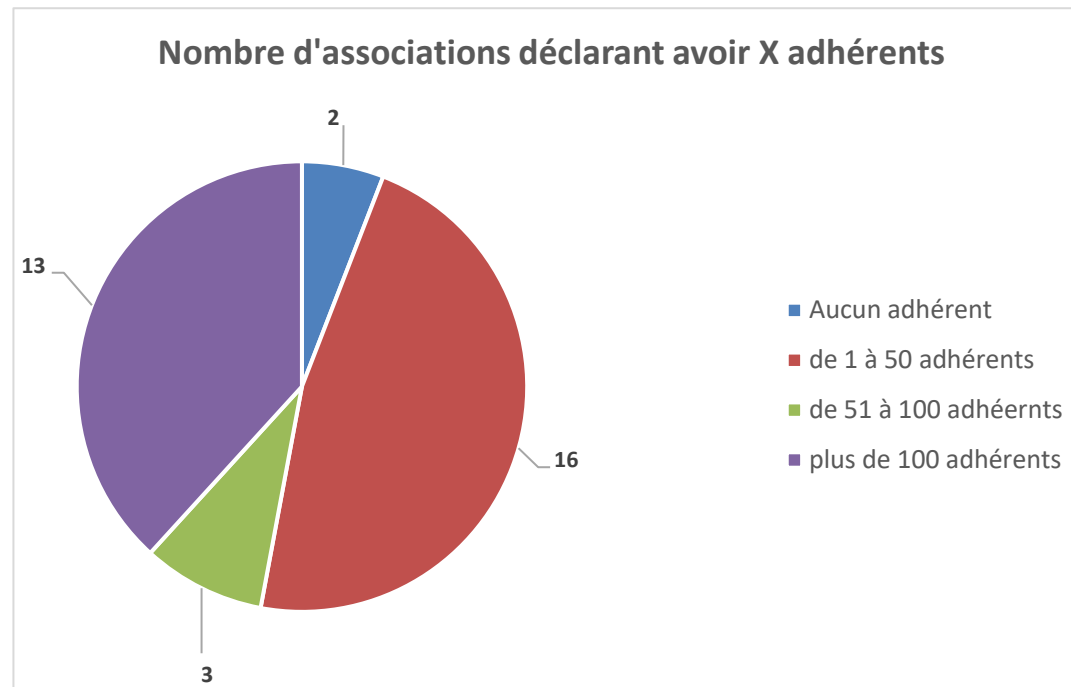
- Seules 6 associations n'ont pas de donateur.
- 11 ont de 1 à 10 donateurs,
- 5 ont entre 11 et 50 donateurs
- On compte 12 associations, sur notre panel de 34, qui ont plus de 50 donateurs.



## Vie associative et adhésions

Toutes les associations soutenues produisent un rapport d'activité annuel. Le rapport annuel fait partie des documents qui doivent obligatoirement nous être fournis lors de la demande.

- 2 associations nous ont déclaré n'avoir aucun adhérent
- 16 en ont moins de 50,
- 3 ont de 51 à 100 adhérents,
- 13 ont plus de 100 adhérents.



**Les associations sont majoritairement de création récente : près de 6 associations sur 10 ont été créées à partir des années 2010 et suivantes.** Nous sommes dans les mêmes proportions que durant l'année 2024, année qui avait noté un rajeunissement des associations soutenues par rapport à l'année 2023. En 2023, près de 6 associations sur 10 avaient été créées dans les années 2000 et suivantes. Aucune association n'a été créée antérieurement aux années 70.

<b>Année</b>	<b>Nbre de créations</b>
Années 70	<b>1</b>
Années 80	<b>2</b>
Années 90	<b>4</b>
Années 2000	<b>7</b>
Années 2010	<b>12</b>
Années 2020 à aujourd'hui	<b>8</b>
	<b>34</b>

**Association dont le dossier a été refusé en 2025 en Conseil d'administration**

N° de projet	Association	Ville	Date du Conseil	Raison du refus
2025	Les Maisons de l'enVie	Paris	30/09/2025	<p>De nombreux éléments manquants, malgré les demandes de l'instructeur du dossier, n'ont pas permis au Conseil de prendre une décision favorable.</p> <p>Il a été signifié à l'association que, si une nouvelle demande pouvait être éventuellement déposée, aucun dossier ne pouvait être envisagé favorablement sans l'ensemble des pièces demandées sur la plate-forme et par l'instructeur du dossier, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le projet de vie pour les personnes accueillies,</li> <li>- le projet de restructuration pluriannuel chiffré (devis, poste par poste),</li> <li>- un budget pluriannuel incluant le fonctionnement d'une part et les investissements d'autre part, etc.</li> </ul>

<b>Associations dont les dossiers ont été refusés en 2025 avant instruction et présentation au Conseil</b>
--

<b>Associations</b>	<b>N° projet</b>	<b>Ville</b>	<b>Motif du refus avant Conseil d'administration</b>
Génération	2025/009	Pessac	Le Fonds Transmission et Fraternité s'attache à soutenir des projets qui concernent directement les personnes âgées et ne finance pas les opérations de communication.
Fratries	2025/031	Saint-Malo	Le projet concernait des jeunes handicapés.
Cie Mayemba	2025/048	Sarcelles	Le projet voulait organiser un concert pour les jeunes de Sarcelles.
Collectif pour l'accueil des solliciteurs d'asile à Strasbourg	2025/052	Strasbourg	Le projet n'incluait pas de manière significative des personnes âgées.
Association Familiale de l'Isère pour les personnes handicapées	2025/055	Grenoble	Le projet concernait des jeunes handicapés.
Centre hospitalier universitaire d'Angers	2025/056	Angers	Pas de bénévole mobilisé par le projet.
MJC Centre Social Nini Chaise	2024/059	Die	Le projet ne concernait pas les personnes âgées.

**RESSOURCES**

Au cours de l'année 2025, le Fonds Transmission et Fraternité a reçu des dons pour un montant de 1 023 856,15 €.

(478 878,46 € en 2024, 295 081,72 € en 2023 et 453 382,84 € en 2022).

<b>NOMS DONATEURS</b>	<b>Montant reçu</b>	<b>Origine</b>
AMOUROUX	82 716,32	Association PFP
CASCIANI	8 644,13	Association PFP
RAGUT	5 132,15	Association PFP
COGNY	15 851,59	Association PFP
MERIC	77 674,35	Association PFP
GELAT	14 102,44	Association PFP
BLOIN	40 310,10	Association PFP
LECOMBLE	137 369,11	Association PFP
FARKAS (AV)	1 321,19	Association PFP
FARKAS (Legs)	641 734,77	Association PFP
<b>Total</b>	<b>1 023 856,15</b>	

Parmi ces ressources, aucune ne précisait le souhait d'une affectation des aides financières dans une région particulière.

A fin 2025, il reste des réserves dédiées non apurées concernant Saint Briec (Côtes d'Armor) et Rennes et le secteur de Rennes, les réserves dédiées à la région Auvergne/Rhône-Alpes ayant été entièrement consommées en 2024.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### Les orientations générales

Pendant des années, le Fonds Transmission et Fraternité recevait moins de projets et disposait de beaucoup de fonds. En octobre 2024, le Conseil d'administration a constaté qu'il se retrouvait dans la situation inverse : beaucoup de projets et moins d'argent.

Si tous les projets présentés au Conseil d'administration d'octobre 2024 et de décembre 2024 avaient été acceptés, compte tenu également de ce qui restait à verser sur les engagements précédents, le Fonds Transmission et Fraternité aurait consommé quasiment tous les fonds propres, sans compter que ceux-ci incluent les fonds dédiés à Saint-Brieuc et ceux dédiés à Rennes ou le secteur de Rennes qui ne doivent servir qu'à des projets concernant ces zones géographiques.

Le Conseil d'administration d'octobre 2024 a pris deux décisions importantes qui ont eu des impacts sur 2025 :

1. **Le Fonds Transmission et Fraternité n'a plus pris de dossiers fin 2024** (hormis ceux déjà complets et vérifiés pour les Conseils d'administration d'octobre et décembre 2024) et a attendu la mi-février 2025 pour redémarrer la prise en compte de nouveaux dossiers en fonction de l'évolution de la situation financière. Sur le site, l'arrivée de nouveaux dossiers a été bloquée et nous avons informé les associations par un bandeau « Pour l'année 2024, les dépôts de dossiers sont clos et rouvriront courant 2025 ». Ainsi, seuls 2 projets ont été présentés au Conseil d'administration du 11 février 2025 : il s'agissait de projets examinés au Conseil d'administration de décembre 2024 et ajournés pour complément d'information.
2. Le Conseil d'administration de février 2025 a mis à son ordre du jour un temps de réflexion sur **les choix d'orientations du Fonds Transmission et Fraternité** de façon à limiter le nombre de projets.  
D'une manière générale, le Fonds Transmission et Fraternité ne souhaite pas fixer des seuils, des quotas, des pourcentages.  
C'est dans le cadre d'une analyse et d'un échange que les instructeurs établissent un rapport d'instruction et présentent les projets au Conseil d'administration qui décide. Simplement, certains points ont été plus spécifiquement interrogés dans le rapport d'instruction :
  - Les projets concernent significativement les personnes de plus de 50 ans en situation d'isolement, de précarité, de maladie, de fin de vie... Une question dans le guide d'instruction rappellera aux instructeurs de détailler ce point.

- Le bénévolat et la vie associative : le Fonds Transmission et Fraternité ne retient désormais que des projets où des bénévoles sont impliqués dans la vie de l'association ou dans le projet hormis ceux présents aux Conseils d'administration.
- La taille modeste des associations : une question « En quoi l'association vous semble-t-elle de taille modeste ? » a été ajoutée dans le guide d'instruction afin que l'instructeur analyse spécifiquement ce point.
- Le Fonds Transmission et Fraternité décide également, sauf exception, de se centrer sur les projets qui demandent une aide financière modeste et dont le montant n'est pas prépondérant par rapport au budget global du projet. Le Fonds Transmission et Fraternité, sauf exception, ne prendra en compte que 3 dossiers pour la même association.

Les orientations 2025 ont été affichées sur notre site en même temps que nous avons réouvert la possibilité donnée aux associations de déposer des dossiers de demande à la mi-février 2025.

Le guide d'instruction qui permet à l'instructeur de préparer son rapport après l'examen du dossier et d'un ou plusieurs entretiens avec les responsables de l'association a été modifié en conséquence pour tenir compte de l'affinement des orientations.

## COMMUNICATION

Le site [www.transmissionfraternite.org](http://www.transmissionfraternite.org) permet d'assurer la plus grande transparence sur les activités du Fonds.

- Les orientations et éléments d'appréciation des projets sont détaillés dans la rubrique « Nous solliciter », et sont accompagnés de documents d'aide à la création d'un dossier ;
- Chaque association soutenue voit son projet exposé dans un court article, dans la rubrique « Associations soutenues ».

Les associations y trouvent donc toutes les informations utiles et déposent leurs demandes d'aide financière en ligne sur une plate-forme mise à leur disposition après inscription. Hormis les entretiens (en face à face ou au téléphone) avec les associations, l'essentiel des échanges se fait par courriels, reçus et traités en 2025 comme les années précédentes, essentiellement par l'Assistante et la Secrétaire générale.

Ce site comporte également un extranet réservé aux administrateurs et personnes ressource, et un outil de gestion intégré, permettant de gérer le suivi des dossiers.

<b>ORGANISATION</b>
---------------------

**Le bénévolat**

La majeure partie des travaux est assurée bénévolement par les membres du Conseil.

En heures de bénévolat, non compris les déplacements :

Thèmes	Secrétaire Générale	Présidente	Trésorière	Autres membres du CA et conseillers	Total 2025 (heures)	Total 2024 (heures)
Administration – Secrétariat général, rapport annuel, Suivi de la trésorerie, des placements, des comptes annuels et relations avec le CAC, Comité des investissements	41	48	80	9	178	225
Conseils d'administration (préparation, tenue, suivi des décisions)	77	64	17	171,5	329,5	469
Dossiers (examens, visites, conventions, suivi des aides financières accordées et des paiements)	20,5	-	-	197,5	217,5	288
Site (contrôles et garantie)	3	-	-	8,5	11,5	25
<b>Total</b>	<b>141,5</b>	<b>112</b>	<b>97</b>	<b>386,5</b>	<b>737</b>	<b>1007</b>

La baisse sensible du nombre d'heures de bénévolat en 2025 par rapport à 2024 s'explique par la fermeture du site pour le dépôt des projet pensant plusieurs semaines.

**Les autres apports**

Une permanence administrative est assurée par une société extérieure (permanence sur les mails, contrôle de la bonne constitution des dossiers arrivés, mise en œuvre et suivi des décisions du Conseil d'administration sur les projets présentés en relation

étroite avec la Secrétaire générale).

Catherine Bourmault a rejoint le Fonds Transmission et Fraternité en juin 2024 en tant que conseillère - instructrice de projets. Retraitée, Catherine était membre du Comité personnes âgées de la Fondation de France, anciennement directrice d'EHPAD public, directrice de Centre Hospitalier de proximité, Évaluatrice externe, Consultante.

Dominique Binzenbach a rejoint le Fonds Transmission et Fraternité en mai 2025 en tant que conseiller - instructeur de projets. Il a été directeur d'équipement et de service socio culturel. Depuis 1996 jusqu'en 2011, il est intervenu comme consultant en accompagnement de projets d'économie solidaire. Depuis 2003, il a instruit des demandes de subventions déposées par des structures non lucratives et des collectivités pour la Fondation de France dans le cadre des programmes Emploi, Personnes Handicapées puis, en plus, avec les programmes Personnes Agées et « Réveillons de la Solidarité ».

Thérèse Pourriot a rejoint le Fonds Transmission et Fraternité en mai 2025 en tant que conseillère - instructrice de projets. Après un DESS en Sociologie des Organisations à l'Université Paris Dauphine, Thérèse a exercé différentes responsabilités, notamment dans le développement social et urbain, au sein du Groupe OCIL devenue ASTRIA, actuellement Groupe Action Logement. De 2009 à 2019, Thérèse Pourriot a créé et dirigé le service mécénat à la Fédération des Banques Alimentaires. A titre bénévole, elle a été conseillère municipale Ville d'Ivry sur Seine de 2014 à 2020.

<b>FONCTIONNEMENT EXTERNE</b>
-------------------------------

Le Fonds Transmission et Fraternité n'a pas établi de partenariat avec des associations ou d'autres institutions.

## GOUVERNANCE

### Changements au sein du Conseil d'Administration

Lors du Conseil d'administration du 13 mai 2025 :

- Frédéric Pascal qui avait donné sa démission en tant qu'administrateur lors du CA du 11 février 2025, a souhaité se mettre en retrait de l'instruction de projets.
- Francis Bercovici a annoncé ne plus pouvoir assumer ses fonctions de Trésorier du fait de contraintes professionnelles lourdes.
- Sylvie Guichard devait être renouvelée en sa qualité d'administratrice.
- Anne Dehaeze, jusqu'ici instructrice, a accepté de rejoindre le Conseil d'administration.
- Sophie Rougnon, membre du comité d'investissement, a accepté de devenir Trésorière.

En conséquence de ce qui précède, le Conseil d'administration du 13 mai a décidé à l'unanimité des votants que :

- Frédéric Pascal devient Président d'honneur du Fonds Transmission et Fraternité et invité permanent du Conseil.
- Sylvie Guichard est renouvelée en sa qualité d'administratrice.
- Anne Dehaeze est élue administratrice.
- Sophie Rougnon est élue administratrice et Trésorière.

### Renouvellement du Comité d'investissement

Le Conseil d'administration du Fonds de dotation définit la politique d'investissement du Fonds, dans des conditions précisées par les statuts. Ces conditions incluent des règles de dispersion par catégories de placement, et de limitation par émetteur. Les actifs éligibles aux placements du Fonds de dotation sont ceux qu'énumère l'article R. 931-10-21 du code de la sécurité sociale.

Lorsque le montant de la dotation excède un million d'euros, les statuts du Fonds de dotation prévoient la création, auprès du conseil d'administration, d'un comité consultatif, composé de personnalités qualifiées extérieures à ce conseil, et chargé de lui faire des propositions de politique d'investissement et d'en assurer le suivi. Ce comité peut proposer des études et des expertises.

La création de ce Comité consultatif d'investissement a été décidée le 12 mai 2022 et sa 1<sup>ère</sup> composition a été fixée le 7 décembre 2022.

Suite aux changements au sein du Conseil d'administration, le Comité des Investissements qui s'est enrichi d'une dimension d'analyse sur des sujets adhoc, est composé de :

- Isabelle Richez, direction des risques Crédit Agricole, bénévole et membre du Bureau Croix Rouge en action sociale.
- Francis Bercovici, ancien Trésorier du FTF.

## ELÉMENTS FINANCIERS 2025

Ce rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 a pour objectif de présenter la situation financière du Fonds, l'évolution de ses ressources et de ses emplois, ainsi que les principaux faits marquants de l'exercice.

L'exercice 2025 s'inscrit dans la continuité de la mission du Fonds.

Celle-ci consiste à recevoir des fonds provenant des libéralités que l'Association les Petits Frères des Pauvres ne peuvent recevoir pour des raisons déontologiques.

Ces ressources sont ensuite distribuées à des organismes d'intérêt général agissant en faveur des personnes âgées, isolées ou en situation de précarité.

### 1. Faits marquants de l'exercice

Il n'existe pas de faits marquants durant l'exercice. Le Fonds a poursuivi sa mission sociale en maintenant un niveau élevé d'aides financières distribuées, en cohérence avec son objet.

Néanmoins, il faut noter une évolution du cadre comptable : il s'agit du premier exercice d'application des règlements ANC 2022-06 et 2023-03, entraînant une nouvelle présentation des états financiers sans impact sur le résultat.

### 2. Analyse du compte de résultat

#### 2.1. Produits

Les produits d'exploitation s'élèvent à 746 949 € en 2025, contre 1 047 133 € en 2024, soit une baisse de 29 %.

Cette diminution s'explique principalement par une réduction des legs versés par les Petits Frères des Pauvres.

Les produits financiers s'élèvent à 17 302 €, en hausse de 87 %, traduisant une bonne valorisation de la trésorerie.

#### 2.2. Charges

Les charges d'exploitation s'établissent à 760 098 €, en baisse de 28 % par rapport à 2024.

Elles se composent principalement de :

- Aides financières : 728 967 € (soit plus de 95 % des charges), en cohérence avec la vocation du Fonds
- Charges de fonctionnement : 31 131 € en augmentation de 16 %. Ceci s'explique par une augmentation de 39% des frais de secrétariats, liés à l'augmentation du nombre de dossiers traités.

À noter :

- La disparition des charges de personnel en 2025 (contre environ 6 500 € en 2024).
- Une maîtrise globale des frais de structure.

### **2.3. Résultat**

Le résultat net de l'exercice est à l'équilibre car conforme à la logique d'un Fonds de dotation.

## **3. Analyse du bilan**

### **3.1. Actif**

Le total du bilan s'élève à 1 285 765 €, en forte progression par rapport à 2024 (911 628 €).

L'actif est composé quasi exclusivement d'actifs circulants :

- Disponibilités : 922 250 €
- Valeurs mobilières de placement : 362 500 €

Les immobilisations sont marginales, 1 015 € net. Elles correspondent aux parts du Crédit Mutuel.

### **3.2. Passif**

Les fonds propres s'élèvent à 823 658 €, en progression significative par rapport à 2024 (545 750 €).

Cette évolution reflète :

- Le renforcement de la capacité d'intervention du Fonds
- Le décalage entre la réception des fonds et leur attribution pour des projets
- La bonne tenue de la gestion

Les dettes atteignent 462 107 €, dont :

- 446 000 € correspondent à des engagements de financement non encore versés à la clôture
- Le solde concerne principalement des dettes fournisseurs et fiscales

## **4. Trésorerie et gestion financière**

La trésorerie nette (disponibilités + placements - dettes) atteint 822 643 €, en nette progression.

Cette situation traduit une bonne capacité à financer de nouveaux projets.

Les produits financiers en hausse confirment une optimisation mesurée de la gestion de trésorerie.

## **5. Gouvernance et fonctionnement**

Le Fonds fonctionne avec une structure particulièrement efficiente :

Aucune rémunération des dirigeants.

Absence de salariés en 2025 mais recours à une prestataire administrative pour un montant total de 15 148€.

Recours au bénévolat, valorisé à 8 756 €

Les frais de fonctionnement restent limités et maîtrisés, garantissant que l'essentiel des ressources est consacré aux missions sociales.

## **6. Conclusion et perspectives**

L'exercice 2025 confirme :

- La solidité financière du Fonds
- Sa capacité à redistribuer des ressources significatives
- Une gestion prudente et rigoureuse, conforme aux principes du secteur non lucratif

Les perspectives pour les exercices à venir reposent sur :

- La pérennité des ressources
- Le maintien du même niveau d'engagement au service des bénéficiaires
- La poursuite d'une gestion prudente de la trésorerie

**INSTANCES DU FONDS TRANSMISSION ET FRATERNITE**

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
<b>Conseil d'administration</b>	<b>BLUM</b>	<b>Nathalie</b>	<b>Présidente</b>
	<b>ROUGNON</b>	<b>Sophie</b>	<b>Trésorière</b>
	<b>MARCHI</b>	<b>Caroline</b>	<b>Secrétaire Générale</b>
	<b>CALVO</b>	<b>Martine</b>	<b>Administratrice</b>
	<b>GUICHARD</b>	<b>Sylvie</b>	<b>Administratrice</b>
	<b>DEHAEZE</b>	<b>Anne</b>	<b>Administratrice</b>
<b>Conseillers auprès du CA</b>	<b>BIZENBACH</b>	<b>Dominique</b>	<b>Instructeur</b>
	<b>BOURMAULT</b>	<b>Catherine</b>	<b>Instructrice</b>
	<b>POURRIOT</b>	<b>Thérèse</b>	<b>Instructrice</b>

<b>Président honoraire</b>	<b>PASCAL Frédéric</b>
<b>Trésorier honoraire</b>	<b>ALIBAY Christian</b>
<b>Secrétaire générale honoraire</b>	<b>DELMOTTE Laurence</b>

<b>Représentant Petits Frères des Pauvres</b>	<b>ROTH Martine</b>
---	---------------------

<b>Commissariat aux Comptes</b>	<b>Cabinet Jégard et associés</b>
---------------------------------	-----------------------------------

<b>Comité d'investissement</b>	<b>RICHEZ Isabelle</b>
	<b>BERCOVICI Francis</b>